



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil constitutionnel

Conseil constitutionnel

SITUATION D'ENSEMBLE

Le budget initial du Conseil constitutionnel pour 2023 s'élevait à 13 295 000 € correspondant à la dotation allouée au Conseil constitutionnel.

Action	Membres	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
01-Contrôle des normes	1 791 140	4 613 193	858 666	1 000 000	8 262 999
02-Élections, référendum, R.I.P					
03-Relations extérieures et Communication	366 860	1 201 323	358 445		1 926 628
04-Administration de l'institution		1 668 373	789 000	648 000	3 105 373
Total	2 158 000	7 482 889	2 006 111	1 648 000	13 295 000

Les dépenses se sont élevées à 15 730 760 € selon la répartition suivante :

Action	Membres	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
01-Contrôle des normes	1 529 299	1 826 568	1 389 044	462 000	5 206 911
02-Élections, référendum, R.I.P		54 421	20 175		74 596
03-Relations extérieures et Communication	413 944	987 832	805 243	112 298	2 319 317
04-Administration de l'institution		4 908 797	2 828 079	393 060	8 129 936
Total	1 943 243	7 777 618	5 042 541	967 358	15 730 760

En exécution, les dépenses se sont élevées à 15 730 760 € selon la répartition suivante :

	2021	2022	2023	
	Exécution	Exécution	Budget initial	Exécution*
Membres	1 942 411	2 037 236	2 158 000	1 943 243
Personnel	6 655 254	6 419 277	7 482 889	7 777 618
Fonctionnement	4 648 505	5 297 086	2 006 111	5 042 541
Investissement	950 891	1 033 845	1 648 000	967 358
Élections pour mémoire	665 325	2 258 303	21 200	74 596
TOTAL	14 387 586	17 055 047	13 295 000	15 730 760

*Résultat incluant les provisions et amortissements non décaissés.

Dépenses et recettes budgétaires (encaissements/décaissements)

	BUDGET 2023	RÉALISE 2023
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement	11 647 000	13 738 007.72
Dépenses d'investissement	1 648 000	1 039 238.23
Total	13 295 000	14 777 245.95
RECETTES		
Dotation de l'État	13 295 000	13 295 000.00
Recettes propres		33 730.55
Total	13 295 000	13 328 730 .60
SOLDE BUDGETAIRE		-1 448 515.35

-

L'évolution des dépenses par rapport aux années précédentes

On rappelle que l'année 2022 (et dans une moindre mesure 2021) a été marquée par des dépenses supplémentaires liées au rôle du Conseil dans le contrôle des élections présidentielle et législatives, couvertes par une dotation de 2 500 000 €. Ces dépenses sont isolées dans les tableaux.

Hors dépenses liées aux élections, on constate en 2023 par rapport à 2022 :

- Une importante augmentation des dépenses de personnel liée à l'accroissement de l'effectif, au recrutement d'agents très qualifiés et aux mesures générales de hausse de la fonction publique ;
- une légère baisse des dépenses relatives aux membres ;
- une hausse limitée des dépenses de fonctionnement et une stabilité des dépenses d'investissement.

Une baisse du solde de trésorerie du Conseil en 2023

Les recettes totales (dotation budgétaire + quelques recettes propres) se sont élevées à 13 328 730,60 €. Le surplus de dépenses par rapport aux recettes se traduit par une diminution du solde du compte du Conseil constitutionnel au Trésor. Ce solde s'établit à 236 154 € fin 2023 contre 1 390 059 € fin 2022.

Les dépenses en exécution se révèlent nettement supérieures au budget initial. Le principal écart porte sur les dépenses de fonctionnement qui avaient été sous-estimées, en particulier sur le poste des consommations électriques et des dépenses relatives aux achats de papier, à savoir deux postes dont l'évolution a été fortement marquée par l'inflation.

Dans de moindres proportions, les dépenses de personnel (hors membres) ont été supérieures aux prévisions.

En revanche, les dépenses relatives aux rémunérations des membres et aux investissements ont été moindres que prévu.